

**Synthèse des contributions recueillies lors
de la mise à disposition réglementaire et
propositions de prise en compte**



SOMMAIRE

Le présent bilan a pour but de présenter les résultats de la consultation du public sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

1. CONTEXTE DU PROJET DE PCAET.....	3
2. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION.....	3
3. OUTILS D'INFORMATION ET D'EXPRESSION MIS A DISPOSITION DU PUBLIC	4
4. RESULTATS DE LA CONSULTATION.....	4
4.1 Résultats du formulaire en ligne : Analyse statistique des questions	5
Thématique 1 : Un territoire qui préserve ses ressources	5
Thématique 2 : Pour un territoire sobre, efficace et tourné vers les ENR	7
Thématique 3 : Pour un territoire qui préserve la qualité de vie et la santé	9
Thématique 4 : Pour une collectivité engagée qui implique son territoire dans la lutte climatique.....	13
4.2 Synthèse des contributions remises hors formulaire en ligne	15
Association Capres-Aunis	15
EOLISE.....	16
Europe Ecologie les Verts	17
Nature Environnement 17	19
5. SYNTHÈSE ET ANALYSE DES AVIS REDIGES	21
6. CONCLUSIONS	24

1. CONTEXTE DU PROJET DE PCAET

Introduits par la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte (TEPCV), les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) sont des projets de développement durable à caractère réglementaire dont la portée est à la fois stratégique et opérationnelle. Ils ont vocation à fixer un cadre et définir le cap à suivre pour la transition énergétique et climatique du territoire.

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) s'est engagée dans l'élaboration de son PCAET par délibération de son Conseil communautaire en date du 13 avril 2017. Néanmoins, pour tenir compte de contraintes extérieures (COVID, élections, ...), son élaboration a réellement débuté en 2020.

Positionné comme le prolongement des démarches de transition énergétique déjà engagées par la collectivité, le projet de PCAET de la CdA a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 10 mars 2022. Son élaboration a été précédée d'une phase de concertation des acteurs du territoire dont le bilan est rappelé dans cette même délibération du 10 mars 2022.

Le document a ensuite été soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées (PPA) :

PPA	Réception de l'avis	Synthèse de l'avis
Etat (Préfète de région)	24 mai 2022	<ul style="list-style-type: none">- Confirme la conformité réglementaire du document- Souligne les efforts initiés par la CdA et la force de ses engagements en matière de transition énergétique et écologique- Soulève quelques points de vigilance et pistes d'amélioration liés notamment à la séquestration carbone, au développement des énergies renouvelables (ENR) et à la traduction des objectifs du territoire dans les documents d'urbanisme
Région (Président de région)	Pas d'avis transmis	
Mission Régionale de l'Autorité Environnementale	22 juin 2022	<ul style="list-style-type: none">- Comporte essentiellement des demandes de précisions ou compléments mineurs- Identifie quelques faiblesses dans le document comme une prise en compte insuffisante de la précarité énergétique

Un mémoire de réponse aux remarques formulées par les PPA a été présenté en Bureau Communautaire le 15 septembre 2022. Il figurait également parmi les pièces dont le public a pu prendre connaissance au cours de la phase de mise à disposition décrite ci-après.

Le projet de PCAET a ensuite été mis à disposition du public en 2 temps :

- Une 1ère phase de consultation libre multi-acteurs **du 02 mai au 30 juin 2023**,
- Une mise à disposition réglementaire sur 30 jours, **du 07 août au 05 septembre 2023**.

2. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

L'élaboration du PCAET s'inscrit pour la CdA dans une démarche politique visant à enclencher une transition écologique rapide et vertueuse sur l'ensemble de son territoire. La démarche vient

décliner la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) à une échelle plus locale en fixant des objectifs et des actions précises.

Dans ce contexte, la consultation sur le projet de PCAET devait permettre :

- D'informer la population sur la tenue de la démarche ;
- De présenter les enjeux climat-air-énergie du territoire et leurs articulations avec le projet ;
- De recueillir les avis des acteurs du territoire sur le document et les points de vigilance qu'ils souhaitaient souligner.

3. OUTILS D'INFORMATION ET D'EXPRESSION MIS A DISPOSITION DU PUBLIC

Préalablement à la mise à disposition du projet de PCAET, différents outils visant à faciliter l'appropriation et la compréhension du document ont été développés et diffusés :

- Une courte vidéo d'explication de la démarche Plan climat réalisée en *motion design* ;
- Une plaquette de synthèse du projet de PCAET présentant l'essentiel du document en une vingtaine de pages ;
- Une exposition déclinant sur kakémonos les éléments-clés de la plaquette de synthèse ;
- Un espace dédié au PCAET sur le site internet de l'agglomération.

Ensuite, au cours de la phase de mise à disposition, deux méthodes complémentaires ont été utilisées pour favoriser l'expression d'observations et propositions par une large diversité de publics :

- Des sessions de présentation/débat sur la démarche Plan climat organisées dans l'objectif d'« aller vers » des cibles préalablement identifiées : élus communaux, habitants, lycéens et étudiants. Ainsi, des rencontres ont été proposées :
 - à chaque maire des 28 communes (format au choix du maire : réunion publique, présentation aux élus communaux dans un cadre fermé ou à l'occasion d'un Conseil Municipal),
 - aux lycéens de Valin et Fénelon et aux étudiants de l'Université de La Rochelle et d'Excelia,
 - aux habitants : 3 réunions publiques ont été organisées dans des communes choisies pour assurer une répartition géographique sur le territoire de l'agglomération (Vérines, La Rochelle, Saint Vivien) ;
- Une approche dématérialisée qui s'est concrétisée par la mise en ligne d'un formulaire numérique visant à faciliter l'expression des avis par le plus grand nombre au cours de la première phase de consultation libre, puis par la création d'une adresse mail dédiée à la collecte des contributions au cours de la mise à disposition réglementaire.

4. RESULTATS DE LA CONSULTATION

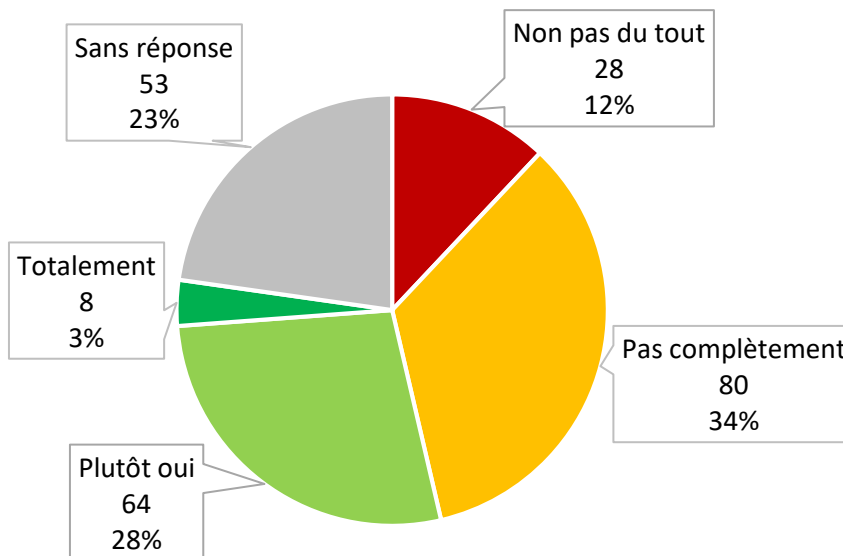
La communauté d'agglomération de La Rochelle a mis à disposition des habitants et usagers de son territoire un questionnaire en ligne afin de récolter l'avis des participants concernant les actions menées par la collectivité et celles énoncées dans le PCAET.

446 contributions ont ainsi été déposées sur le formulaire en ligne au cours de la phase de consultation libre. Leur analyse détaillée est exposée ci-après.

4.1 Résultats du formulaire en ligne : analyse statistique des questions à choix multiples

Thématique 1 : Un territoire qui préserve ses ressources

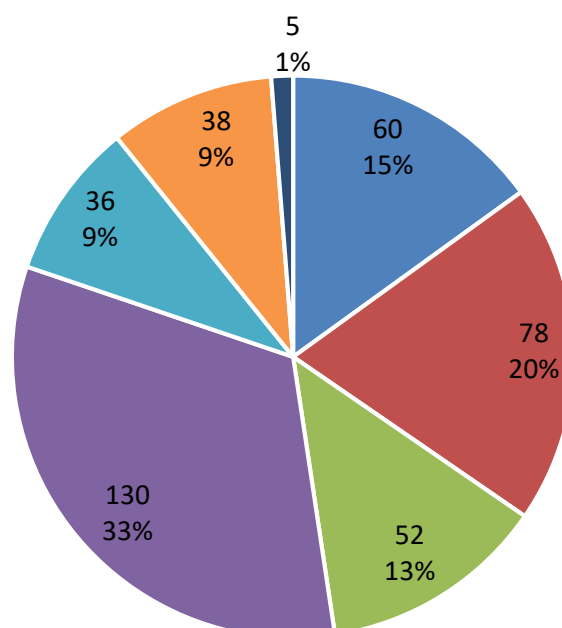
Q1 : Face aux enseignements livrés par le diagnostic du territoire sur la préservation de ses ressources, de sa biodiversité ou l'évolution de ses stocks de carbone, pensez-vous que l'agglomération soit suffisamment ambitieuse et que les actions portées par le PCAET sont à la hauteur des enjeux ?



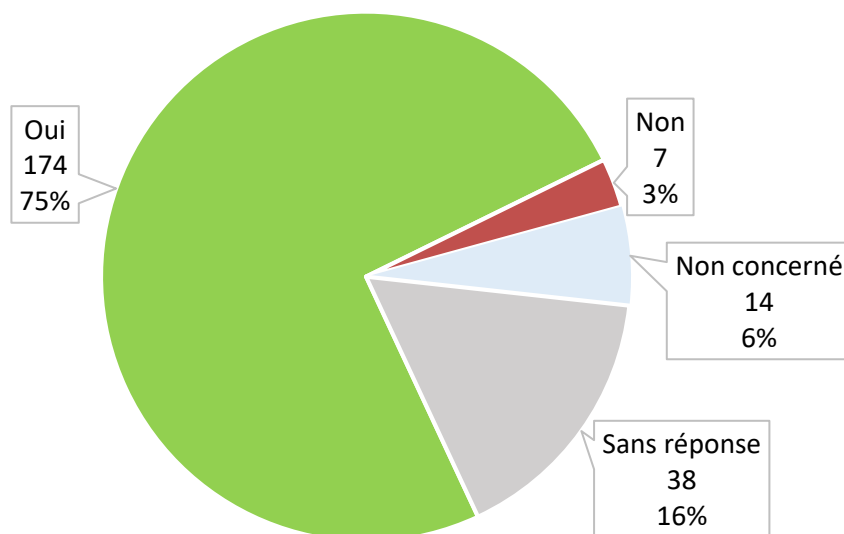
Q2 : À votre avis, quelles sont les meilleures solutions pour que la collectivité puisse concilier accueil de population et réduction de la consommation d'espace ?

Le PCAET dispose d'un axe dont l'objectif est de mettre en œuvre une stratégie de réduction de l'étalement urbain : il s'agira donc de limiter très fortement notre consommation d'espaces agricoles au cours des 20 prochaines années. Mais si l'agglomération souhaite pouvoir conserver sa population et loger les familles et foyers modestes, il sera toujours nécessaire de faire de nouvelles urbanisations, de nouvelles routes, de nouveaux équipements...

- Autoriser des hauteurs de construction plus importantes pour les bâtiments neufs partout
- Encourager la surélévation des bâtiments existants
- Définir quelques secteurs qui pourront faire l'objet d'une densification plus faible
- Revoir à la baisse les objectifs d'accroissement de la population sur l'agglomération
- Densifier les quartiers pavillonnaires sur le modèle BIMBY, c'est-à-dire « Construire dans mon jardin »
- Imposer des densités de construction élevées dans tous les projets en extension urbaine
- Bâtir dans les espaces urbains non construits, quitte à réduire la présence de végétal dans les villes

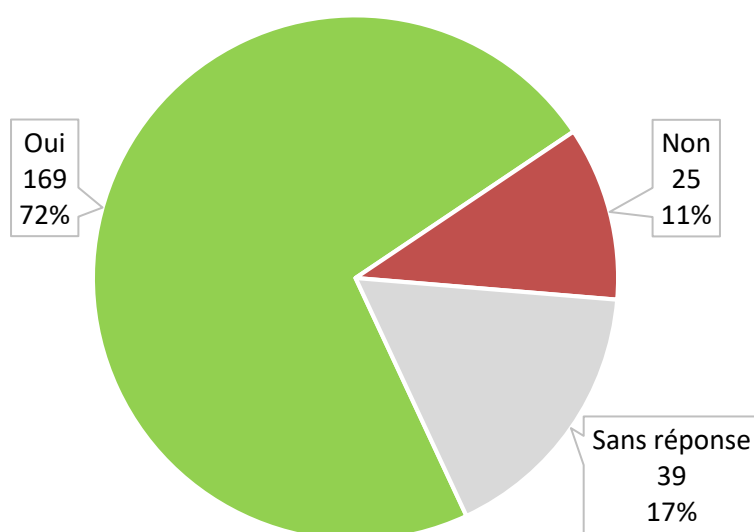


Q3 : Le changement climatique, comme la fragmentation des espaces et la perte des habitats naturels, participent à l'érosion de la biodiversité. Afin de fournir gîte et couvert chez vous aux animaux, seriez-vous prêt à laisser un espace dédié à la nature (avec un entretien limité, sans pesticide...) ?



Analyse : Une grande majorité des participants (les trois quarts) se dit prête à préserver un espace de nature chez elle afin de participer à la restauration et la préservation de la biodiversité. Nombreuses sont les personnes qui disent d'ores et déjà pratiquer des méthodes d'entretien de leurs espaces verts, compatibles avec la protection de la biodiversité.

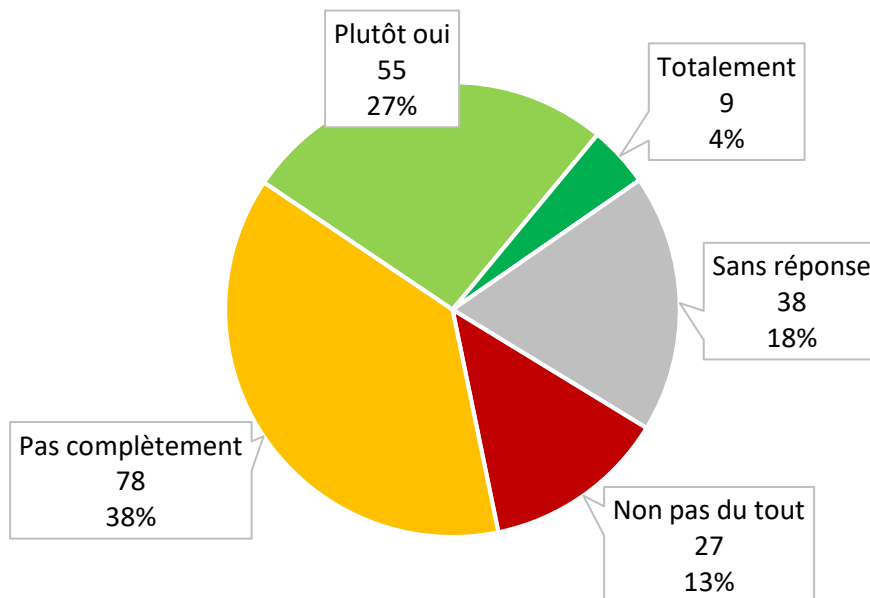
Q4. La sobriété est un axe majeur du PCAET. L'éclairage n'y fait pas exception ; en plus de présenter un poste non négligeable de consommation énergétique, la lumière nocturne impacte la santé des écosystèmes et perturbe l'activité des animaux. Seriez-vous prêt à accepter la réduction des périodes d'éclairage, voire l'absence d'éclairage public ?



Analyse : Plus de 70 % des participants se disent prêts à voir l'éclairage nocturne réduit ou même absent à certaines périodes. Pour la plupart, il reste néanmoins important de sécuriser la circulation nocturne, sur les pistes cyclables par exemple.

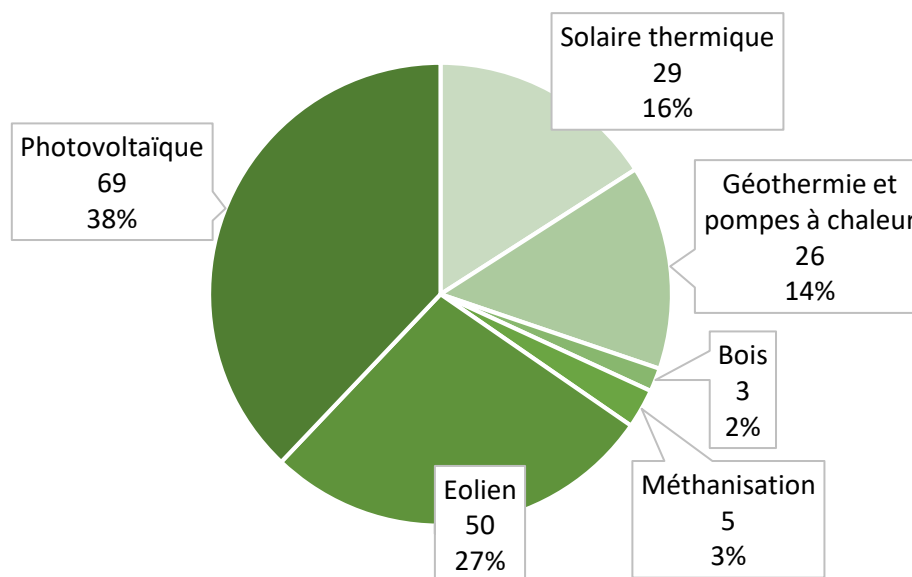
Thématique 2 : pour un territoire sobre, efficace et tourné vers les énergies renouvelables

Q5. Pensez-vous que les ambitions énergétiques de la CdA (objectifs de baisse des consommations et de développement des énergies renouvelables) et les actions inscrites dans son PCAET sont à la hauteur des enjeux ?



Analyse : Les résultats sont mitigés. Environ 30 % des participants pensent que les ambitions énergétiques sont à la hauteur des enjeux, 38 % pas complètement et 13 % pas du tout.

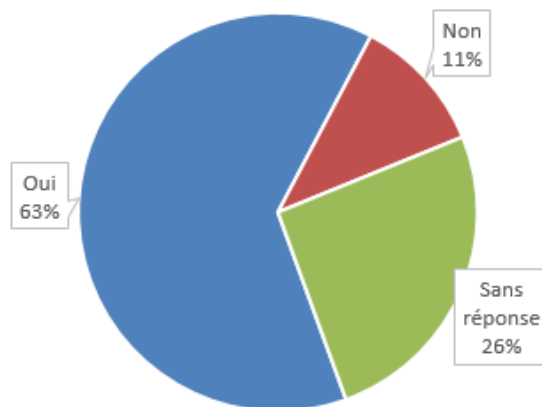
Q6. Au regard des gisements d'énergie renouvelable dont dispose le territoire, sur quelles sources convient-il selon vous de s'appuyer en priorité pour engager la transition énergétique de l'agglomération ?



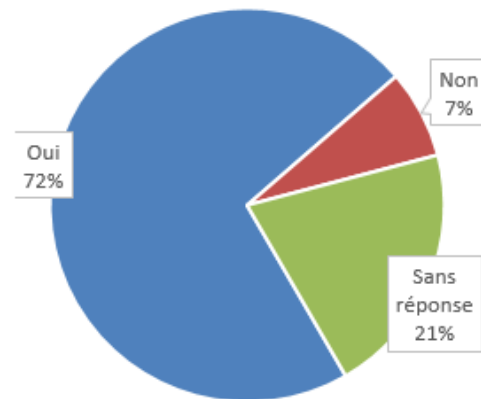
Analyse : Pour environ la moitié des participants, le solaire, qu'il soit photovoltaïque ou thermique, constitue la source d'énergie à développer en priorité. L'éolien arrive en second (27 %) et le bois en troisième (14 %).

Q7. Les propositions suivantes sont-elles selon vous à même de faciliter l'acceptabilité des grandes installations de production d'énergie renouvelable ?

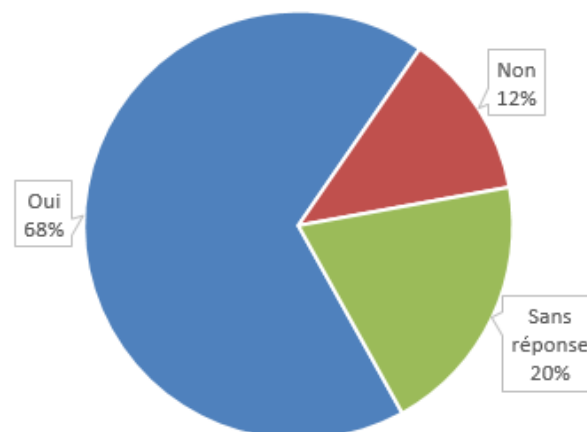
Portage public des projets



Mise en place de dispositions visant à assurer davantage de retombées locales (modalités de financement des projets, accès privilégié à l'énergie produite...)



Mise en place de dispositions permettant aux habitants de s'impliquer dans les prises de décision au cours des différentes phases des projets (modalités de gouvernance)



Analyse : Ces 3 propositions sont globalement bien reçues par l'ensemble des participants.

Synthèse/extrait des commentaires libres formulés pour la question 7

Il est primordial d'informer les habitants locaux, de leur donner les outils puis de leur permettre de se prononcer sur la réalisation des grandes installations de production d'énergie

S'informer sur les projets d'autres territoires et diagnostiquer l'ensemble des atouts et contraintes de leur installation

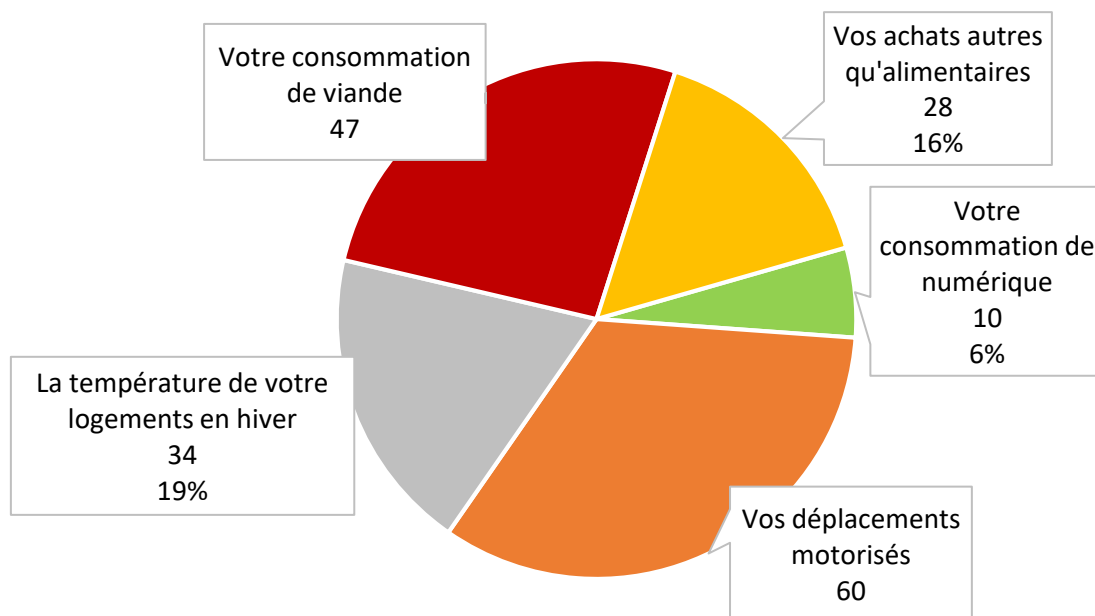
Explorer la solution des micros centrales électriques

Engager un portage privé des installations dans les projets d'aménagement sur le territoire (solaire dans les lotissements, etc.)

Explorer la solution de la production marée motrice

S'informer sur la solution d'une coopérative pour impulser les projets

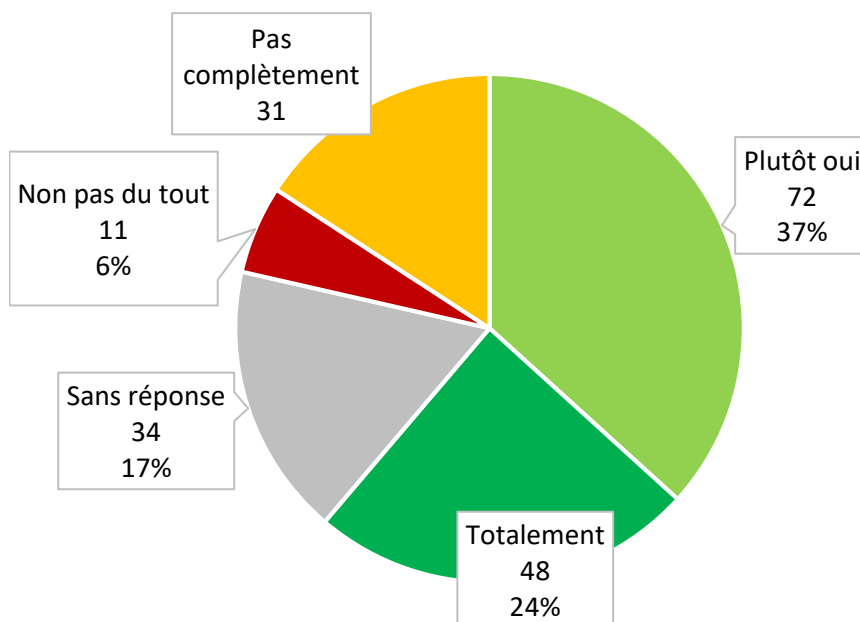
Q8. À titre individuel, sur quels aspects de votre quotidien seriez-vous prêts à engager des efforts de sobriété pour réduire vos émissions de gaz à effet de serre ?



Analyse : La priorité est portée sur la consommation de viande (26 %) et la réduction des déplacements motorisés (33,5%). La température du logement en hiver (19 %) arrive en 3e place des éléments sur lesquels les participants sont prêts à faire des efforts, suivis par les achats autres qu'alimentaires (15,6%) et la consommation de « numérique » (6 %).

Thématique 3 : pour un territoire qui préserve la qualité de vie et la santé de ses habitants

Q9. Partagez-vous le constat dressé par la CdA, notamment l'identification des problématiques de qualité de l'air et de vulnérabilités au changement climatique ?



Analyse : Plus de la moitié des participants partage les constats dressés par la collectivité concernant la qualité de l'air et la vulnérabilité face au changement climatique (37 % « plutôt oui » et 24,5 % « totalement »). Ils considèrent toutefois que des actions restent à mettre en place rapidement afin d'y remédier.

Synthèse/extrait des commentaires libres formulés pour la question 9

La CDA est assez ambitieuse dans son Plan Climat Energie Territorial, malgré des doutes émis (cités ci-contre)

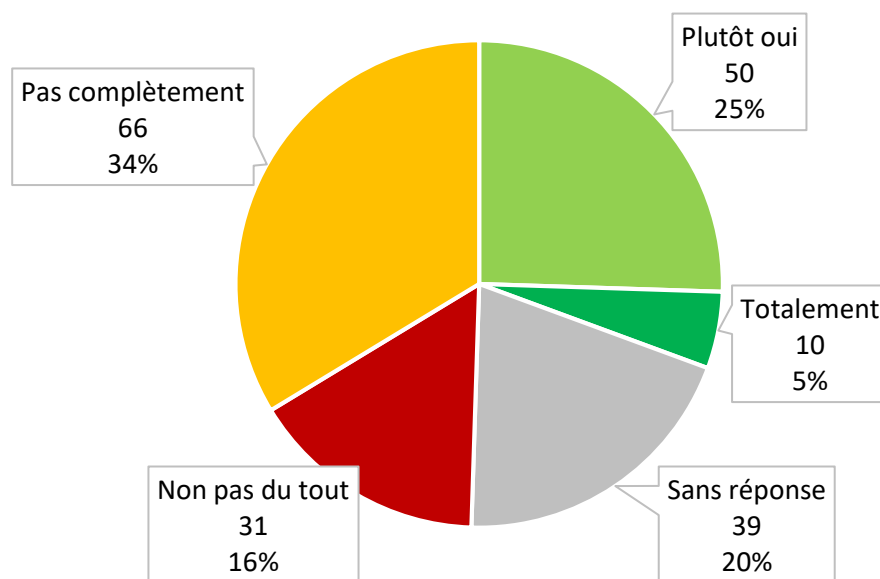
Revenir sur des mesures punitives qui participent activement à empirer le bilan (ZFE, détours et bouchons engendrés par des circuits modifiés, etc.)

Accentuer l'effort sur la fréquence et le réseau de transports en commun

Etablir des liaisons ferroviaires qui solutionneraient les problèmes d'engorgement du réseau viaire et donc de pollution

La thématique de la qualité de l'air doit être plus poussée et des actions sont encore à entreprendre

Q10. Pensez-vous que la CdA soit suffisamment ambitieuse et que les actions portées par le PCAET sont à la hauteur des enjeux ?



Analyse : Environ la moitié des participants considère que les actions portées par le PCAET ne sont pas assez ambitieuses pour l'enjeu climatique actuel (34 % « Pas complètement » et 16 % « Pas du tout »). Pour eux, des actions immédiates et plus directives doivent être mises en place.

Synthèse/extrait des commentaires libres formulés pour la question 10

Il faut embarquer tous les acteurs du territoire et les citoyens (+ GPM et chambres consulaires)

Les actions protégées par la CA ne prennent pas en compte le transport aérien

La problématique agricole doit être davantage intégrée

Développer l'agriculture bio, faire des pollueurs les payeurs, refuser les constructions avec sous-sol inondable

Repenser l'immobilier et les transports en commun

Un participant pense que la politique de la CA est encore beaucoup trop « pro-voiture »

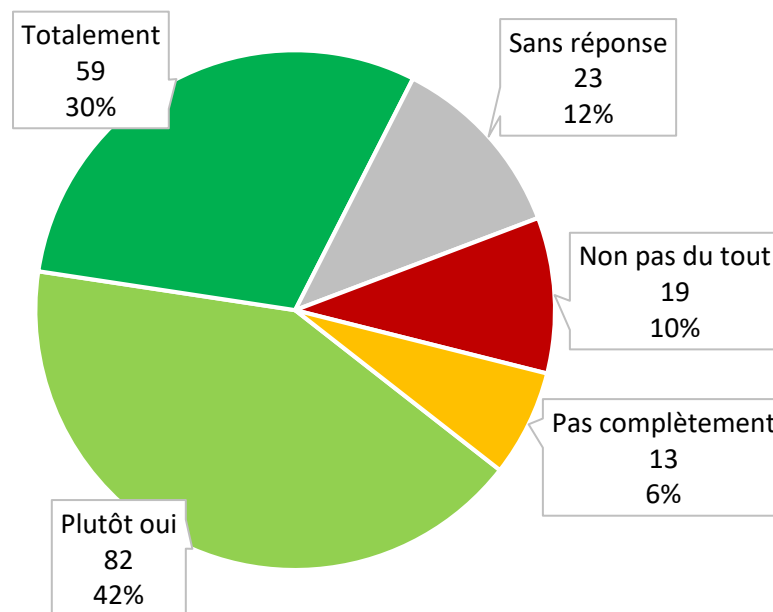
La CA devrait montrer l'exemple (100% des écoles publiques de panneaux photovoltaïques, toits végétaux sur les bâtiments publics, communiquer avec des thermomètres (simple à comprendre) des réalisations de l'année et le gap restant à effectuer pour tenir le cap en 2050)

Pas de vraiment de prise en compte des particularités économiques locales et de la dépendance à des émissions qui dépassent encore plus largement le territoire (port de commerce et tourisme)

Méthaniser les déchets verts, exploiter l'énergie de l'océan, rendre plus efficaces les réseaux de chaleur

Planter des arbres et intégrer l'eau dans les changements

Q11. Un axe du PCAET concerne l'adaptation de notre territoire et de ses habitants aux évolutions du climat. Pensez-vous que l'agglomération de La Rochelle devra un jour renoncer à se protéger par des digues contre l'élévation du niveau des mers et accepter de déplacer les habitations, activités, infrastructures... présents sur certains secteurs pour rendre ces espaces à la mer ?



Analyse : Plus de 70 % des participants (42 % « Plutôt oui » et 30 % « Totalement ») considèrent que l'agglomération de La Rochelle devra un jour renoncer à se protéger par des digues contre l'élévation du niveau des mers et accepter de déplacer les habitations, activités, infrastructures.

Synthèse/extrait des commentaires libres formulés pour la question 11

Mieux vaut réellement anticiper et investir dans l'avenir que de persister à lutter contre une érosion de toute façon impossible à arrêter. Mais il faut une vision à très long terme et non pas une vision à l'échelle d'un mandat ou d'une vie politique.

L'argent public doit plutôt être orienté vers l'accompagnement au déplacement des populations

Il faut endiguer la ville, surtout la zone submersible du Parc animalier

Le phénomène d'élévation des eaux ne devrait pas s'interrompre rapidement. On ne pourra indéfiniment augmenter la hauteur des digues qui devront retenir des masses d'eaux de plus en plus puissantes et des tempêtes de plus en plus fréquentes.

La question ne serait-elle pas jusqu'où sommes-nous prêts à aller pour construire des digues/autres systèmes de protections suffisamment robustes et efficaces pour protéger des habitations, des biens, des vies ?

Les digues ne représentent qu'une solution temporaire dont les conséquences peuvent s'avérer désastreuses. Il faut dès à présent envisager de neutraliser certaines zones identifiées comme étant potentiellement submersibles.

Attention aux mal-adaptations et à l'équité : la protection des uns ne doit pas mettre en danger les autres ! Les mesures d'adaptation doivent prendre en compte leur bilan carbone (béton) et leur impact sur les émissions de GES

Certains citoyens pensent que l'endiguement est la solution : « il faut élever des digues, comme les Hollandais ! »

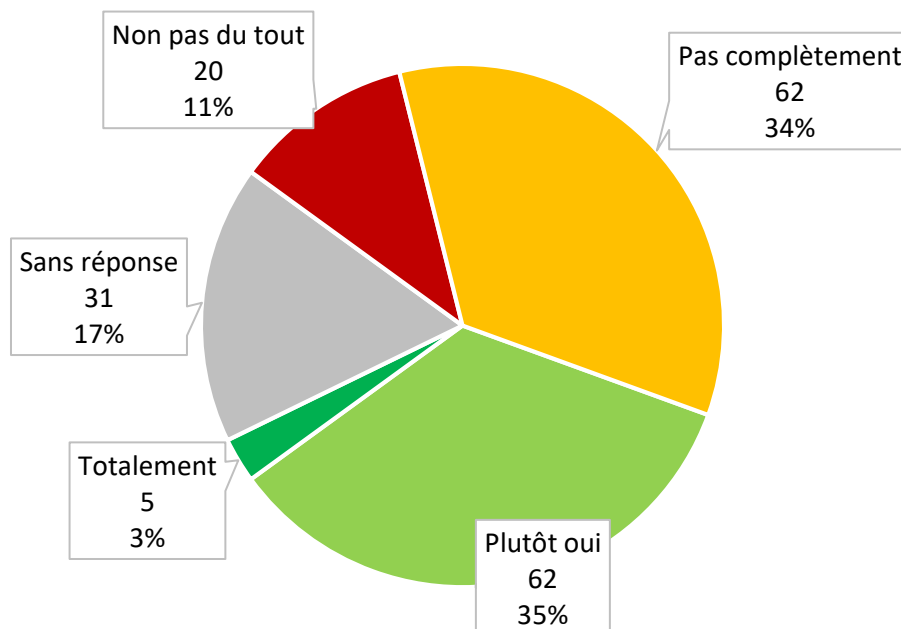
Il est important que les habitants soient prévenus des risques, que les agents immobiliers soient formés et qu'un débat participatif soit organisé

Q12. L'été 2022 a donné un avant-goût du climat auquel l'agglomération devrait être confrontée dès le milieu du siècle. Voyez-vous des expérimentations qui pourraient être engagées (sur le partage de la ressource en eau, la gestion des vagues de chaleur, des submersions...) pour mieux préparer le territoire et ses habitants à ces conditions ?

Thématique	Remarques
L'eau	Recyclage des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces publics et de nature Réduire l'utilisation « de loisir » de l'eau (piscines, etc.)
Le bâti et les infrastructures	Expérimenter avec la couleur de la chaussée (passer du noir au blanc) Rénover les anciennes constructions trop consommatrices d'énergie Créations de forêts urbaines et périurbaines
La végétalisation	Végétalisation des toits Désimperméabiliser les places urbaines Réduire voir arrêter l'artificialisation des milieux (zones humides, agricoles, etc.) Tester des aménagements d'espaces publics temporaires et modulables contre les îlots de chaleur urbains
La résilience face aux aléas naturels	Entamer une démarche de déplacement du bâti Informier et communiquer sur l'état actuel et les actions possibles pour s'engager dans une transition

Thématique 4 : pour une collectivité engagée qui implique son territoire dans la lutte climatique

Q.13. Les actions engagées en interne par l'agglomération vous semblent-elles à la hauteur de son devoir d'exemplarité ?



Analyse : Les résultats sur cette question sont mitigés. 34% des participants estiment que les actions engagées par la communauté d'agglomération sont à la hauteur de son devoir d'exemplarité. A contrario, 35 % des participants estiment que les actions engagées pas la CA ne sont pas complètement à la hauteur de son devoir d'exemplarité.

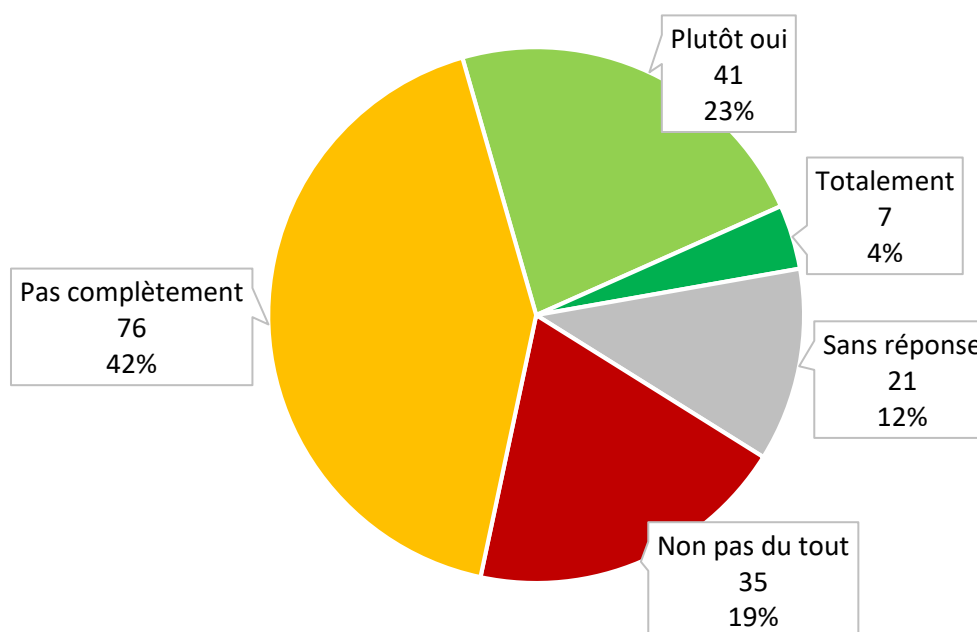
Synthèse des commentaires libres formulés pour la question 13

Des participants sont réticents au développement de l'hydrogène (« La lutte contre le réchauffement climatique ne se fera pas à l'aide d'un unique vélo à hydrogène », « on met en place des installations pour fabriquer de l'hydrogène sans avoir de débouchés »

La gestion des événements et manifestations de tout ordre sont des lieux, des moments, des gestes privilégiés pour l'exemplarité

Trop de contradictions avec élus qui ne montrent pas toujours l'exemple : subvention Stade Rochelais ou aéroport ou pour paquebots. Pas assez de volonté ou de propositions pour réduire le nombre de voitures par ex. Achats superflus, argent pas mis toujours au bon endroit

Q14. Pensez-vous que la collectivité associe suffisamment les acteurs de son territoire, et notamment ses habitants, à la construction et au suivi de ses politiques environnementales ?



Q15 : Quelles actions complémentaires pourraient selon vous être mises en place par l'agglomération pour aller plus loin dans l'exemplarité et l'implication des acteurs de son territoire ?

Les avis, observations et questions émis par la population sur les différents moyens d'expression mis à disposition sont récapitulés et synthétisés ci-dessous. Ils sont classés selon la récurrence à laquelle ils ont été émis. Le code couleur est le suivant :

Récurrence	Proposition d'action
Concilier accueil de population et réduction de la consommation d'espace	
Fréquent	Interdire ou inciter à la limitation des locations saisonnières afin de freiner le besoin à construire de nouveaux logements afin de répondre au besoin des nouvelles populations
Fréquent	Mobiliser les logements vacants pour la location à l'année
Assez fréquent	Freiner l'accueil de la population
Assez fréquent	Densifier par la hauteur et non en surface au sol, pour conserver un cadre de vie agréable avec des espaces de nature valorisés
Assez fréquent	Arrêter la consommation de terres agricoles pour les rendre constructibles
Renaturation et végétalisation	
Assez fréquent	Végétaliser les quartiers de la ville (notamment le port-Gare Gabut)
Assez fréquent	Végétaliser les cours d'école
Assez fréquent	Végétaliser les toits, les places publiques minérales, etc.
Rare	Interdire l'abattage d'arbres sur des sites lors des chantiers
Energie et déchets	
Fréquent	Inciter à la réhabilitation énergétique à travers des services de diagnostics thermiques
Rare	Déplacement de subventions depuis le secteur de l'aviation vers d'autres secteurs pour faire des économies d'énergie par rapport à un secteur très consommateur
Alimentation et agriculture	

Réurrence	Proposition d'action
Assez fréquent	Arriver à un objectif 0 pesticides
Rare	Encourager une pêche artisanale
Rare	Mettre fin à l'import alimentaire, notamment de céréales
Mobilité et transports	
Fréquent	Mieux développer le réseau de transports en commun sur l'ensemble du territoire et sortir d'u modèle centré sur la Rochelle (piste cyclable intercommunales, vélo-parcs, etc.)
Assez fréquent	Mettre en place des pistes cyclables sécurisées sur des axes stratégiques comme les routes départementales, afin d'encourager et sécuriser l'usage du vélo
Assez fréquent	Gratuité des transports
Rare	Instaure une zone faible émission sur tout le centre-ville ou le rendre totalement piéton ou cyclable
Rare	Développer les aides à l'achat de vélos électriques
Exemplarité de la CdA	
Fréquent	Réaliser des ateliers de travail, de sensibilisation et pédagogiques sur les actions à mener en faveur de l'environnement (Fresque du Climat, 2tonnes, Ateliers d'Adaptation aux Changements Climatiques...)
Fréquent	Mieux informer les habitants sur les procédures/ études en cour pour avoir un taux de participation convenable et représentatif
Assez Fréquent	Mieux intégrer les communes alentour de la Rochelle pour une meilleure représentativité (réunions sur place pour éviter que les gens se déplacent/ ne se déplacent pas par faute de moyens)
Rare	Réunions en visio pour réduire les déplacements

4.2 Synthèse des contributions déposées hors formulaire en ligne

Contribution de l'association CAPRES-Aunis

Capres-Aunis est une association qui exerce son activité principalement sur le territoire de La Rochelle, mais plus généralement sur l'ensemble du territoire de l'Aunis.

Son activité tourne autour d'un engagement vis-à-vis de la protection de l'environnement et consiste à défendre l'intérêt général des populations locales face aux conséquences du changement climatique. Cette association mène d'une campagne d'information vis-à-vis de ces adhérents et de communication, quant à leurs attentes. Elle se présente donc comme porte-parole des habitants de la communauté d'agglomération.

L'association a émis un avis sur le PCAET et son application, le 28 juin 2023, suite à la réunion d'information du public organisée par la communauté d'agglomération de La Rochelle, le 31 mai 2023.

La principale remarque de l'association vis-à-vis de l'évaluation et l'application du PCAET se porte sur l'absence ou la faiblesse de la démarche de concertation. Jugée comme purement informative et très peu pédagogique ou participative, l'association se demande comment une réunion publique tenue après l'arrêt du PCAET peut servir à son élaboration. L'association y voit l'impossibilité de prendre en compte les remarques par la suite, et que cette consultation aurait dû avoir lieu en amont. Elle reproche également la technicité des documents d'urbanisme et des documents cadres et le manque de consultation du public « les règlements d'urbanisme sont essentiellement rédigés par les services de la CDA, [...], sans la moindre consultation préalable pour fixer les priorités ». C'est notamment sur la question de l'agri-photovoltaïque et le photovoltaïque, évoqués dans le PCAET comme remplacement de l'éolien, que Capres-Aunis évoque l'absence de réelle étude d'opportunité et d'acceptation par le public. L'acceptabilité citoyenne est primordiale pour l'ensemble des grands axes du PCAET afin de rassurer les

habitants et poser les limites du cadre d'intervention des aménageurs et des porteurs de projets. Par ailleurs, Capres-Aunis met l'accent sur une concertation avec les communes avoisinantes trop légère. Si ce PCAET ne s'applique que sur les communes de l'agglomération, il est essentiel de considérer qu'il aura de potentiels effets sur les communes limitrophes et ainsi les intégrer à la réflexion.

L'association relève aussi une carence vis-à-vis de la hiérarchisation des objectifs et des actions du PCAET. En effet, le PCAET ne confronte pas les différents sujets qu'il évoque afin d'établir une hiérarchie des actions à mener. Il y a donc une impression de vouloir mener toutes les actions « en même-temps » sans que cela soit idéal. Il est ainsi primordial de se poser la question de la hiérarchisation et notamment la question de l'impact du développement économique sur la consommation des ressources. Cette question se pose également sur la superposition des documents d'urbanisme. Ce sont aujourd'hui 29 documents communaux et supra-communaux, rendant leur lecture et application difficile par les habitants. Leur hiérarchisation doit aussi être éclairée.

L'association juge insuffisants les objectifs et actions énoncés dans le PCAET, suite à 5 ans de travail et de contestation. Elle demande un renforcement de l'application des principes de la démarche ERC, ou Eviter-Réduire-Compenser, en fortifiant l'intérêt de penser tout projet principalement par le volet de l'évitement des impacts de tout projet urbain ou d'aménagement. Il faut laisser une marge de manœuvre très faible pour la réduction et la compensation tout en imposant et contrôlant le cadre d'application de ces actions. Sur la compensation, Capres-Aunis propose de s'assurer que, si une compensation doit être réalisée, elle se fasse au plus près du site impacté afin que les services écosystémiques et les bienfaits de ces espaces ne soient pas trop délocalisés.

Enfin, l'association relève une insuffisance et inadaptation des moyens mis en œuvre pour répondre aux enjeux du changement climatique. Si le PCAET évoque largement les questions énergétiques, d'autres sujets sont délaissés ou insuffisamment évoqués et étudiés. C'est notamment le cas de l'attractivité touristique du territoire et les flux qu'elle engendre, l'alimentation, etc.

Enfin, l'intégralité du document évoque une incohérence des échelles. Le PCAET se concentre sur la seule communauté d'agglomération alors que les enjeux mériteraient d'élargir l'échelle d'application à l'intégralité d'Aunis.

Lors de la 2^{ème} consultation, l'association met l'accent sur :

- L'empilement des règlements d'urbanisme (SCoT, PLUi, PLH, etc.) ;
- Le fait que le PCAET aurait dû être arrêté après approbation du SCoT et arrêté en amont de l'élaboration du PLUi ;
- Le fait que les documents sont nombreux, complexes, de taille trop importante et difficiles d'accès, ce qui rend complexe leurs compréhensions et leur interactions.

L'association a enfin porté à connaissance un courrier adressé en mai 2023 aux élus de l'île de Ré par l'association « Initiatives pour le climat et l'énergie » portant sur la transition écologique.

Contribution d'EOLISE

EOLISE est une société spécialisée dans le développement de projets éoliens et photovoltaïques. Cette société implantée à Poitiers participe activement au développement des énergies renouvelables sur le territoire de la communauté d'agglomération de La Rochelle. Elle a ainsi émis un avis sur le PCAET.

L'avis se structure autour des points, synthétisés ci-dessous :

- Du fait du retard qu'a pris l'élaboration du PCAET de la CDA de La Rochelle, Eolise relève l'obsolescence des études préliminaires. En effet, la majorité des éléments étudiés, au regard de l'opportunité que créent les énergies renouvelables dans la gestion de la crise climatique datent de 2015, soit 8 ans avant l'arrêt du PCAET. Le secteur

énergétique ayant rapidement évolué, les chiffres étudiés, datant de 2015 sont donc considérés comme dépassés et mériteraient d'être mis à jour afin de donner une meilleure image de la capacité d'action en termes d'énergie renouvelable sur le territoire.

- Eolise met en avant le gisement solaire et éolien que constitue le territoire du fait de sa position géographique, mais considère que le potentiel n'est pas convenablement mis au profit de la sobriété énergétique. De nombreuses failles sont relevées telle que la sous-estimation du potentiel éolien et la surestimation du potentiel agri-photovoltaïque. La société remet en cause le soutien politique des projets d'énergie renouvelable, qu'elle estime peu favorable à l'installation des projets.
- Eolise ayant effectué une étude fine du potentiel d'implantation de l'éolien sur le territoire de la communauté d'agglomération de la Rochelle, présenté aux élus, considère que les résultats n'ont pas été pris en compte lors de l'élaboration du PCAET. EN effet, elle constate un écart entre les résultats de l'étude et de l'ambition du PCAET (364GWh contre 260 GWh fixés par le plan). De plus un net recul des ambitions et des objectifs est mis en évidence par la comparaison entre les objectifs fixés dans le schéma directeur de l'énergie de la CDA (888 GWh en 2030) et ceux fixés par le PCAET (260 GWh), malgré le contexte climatique actuel et la part qu'y joue la production et la consommation d'énergie.
- Un décalage entre les temporalités d'évolution des documents cadre des projets éoliens et de la temporalité d'implantation des projets constituent un frein au bon développement de l'énergie renouvelable sur le territoire.

Pour conclure, Eolise salue les efforts de la CDA dans le cadre du PCAET, mais insiste sur les freins que constitue l'insuffisance des politiques locales et la faiblesse du soutien des projets d'énergies renouvelables, une fois le stade de l'implantation atteint.

Contribution d'Europe Ecologie les Verts

Europe Écologie Les Verts est un parti politique écologiste français. Il est représenté à l'ensemble des échelles politiques nationales et européennes et se caractérise par un fort engagement politique pour l'écologie et l'environnement.

En règle générale, le PCAET est salué par le parti. Il est riche en information et données exploitables, qui permettent de tirer la sonnette d'alarme face aux enjeux du changement climatique. Il reste néanmoins certains manquements et faiblesses qui mettent en péril l'aboutissement de ce plan et sa mise en application vertueuse.

- Un diagnostic détaillé qui montre l'ampleur du défi à relever pour notre territoire

Si le parti salue la complexité du diagnostic, il relève néanmoins des manquements, notamment au regard du poids du secteur agricole dans les émissions de gaz à effet de serre territoriales. La majorité des émissions de ce secteur sont attribuées au secteur alimentaire, réduisant ainsi la part des pollutions engendrées par l'agriculture, pourtant 3e secteur d'émission de polluants à l'échelle nationale.

De plus, une étude de la croissance démographique, entraînant consommation des sols, augmentation de la consommation, des déplacements, etc., n'a pas été réalisée, enlevant ainsi le caractère prospectif du document.

- Air : beaucoup d'études volontairement exclues du diagnostic

EELV reproche l'absence des résultats d'études qui ont été menées en amont, comme celle sur la cartographie du risque de cancer sur le territoire de la CDA, permettant de mettre en évidence le danger que constitue la pollution de l'air.

- Energie : des besoins sous-évalués

Le bilan énergétique du territoire semble être défaillant avec de nombreux secteurs oubliés. Seule l'énergie nécessaire au fonctionnement du territoire est évaluée et non

celle pour la production. Ce constat montre donc que le bilan énergétique est donc trop optimiste, étant donné que l'intégralité des paramètres de consommation d'énergie n'y est pas intégrée.

De plus, si l'ensemble des gisements d'énergie renouvelable sont évoqués, mais sous ou sur évalués, une lacune est relevée quant à l'exploitation des déchets pour la production d'énergie.

- Un plan construit sans le territoire

Un manquement est relevé vis-à-vis de l'implication du public et des acteurs territoriaux. En effet, le parti reproche une concertation presque inexistante avec des réunions publiques tardives (suite à l'arrêt), l'absence de collaboration avec les communes, mais plutôt un plan imposé par l'agglomération. L'absence de co-construction dans la réalisation du document réduirait son acceptabilité par le public et rendrait difficile sa bonne application.

- Un plan construit sans budget lisible

Si certaines mesures du PCAET sont chiffrées, le parti relève une information incomplète. En effet, de nombreuses mesures ne sont pas chiffrées, mettant en évidence une réflexion écourtée ou inaboutie.

De plus, les temporalités évoquées sont incomplètes et rendent le PCAET peu contraignant dans le temps. De plus, un calendrier complet aurait permis de mieux compléter le budget global de l'application des mesures du PCAET.

Enfin, certains éléments semblent avoir été ajoutés pour gonfler le budget, sans justifier du lien entre ces investissements et l'application du Plan Climat Air énergie territorial.

« il est impossible de connaître le budget induit par la mise en oeuvre de ce PCAET, [...]... Et donc impossible de savoir si budgétairement, ce plan nous permettra d'atteindre les objectifs actés pour 2030 (et encore moins ceux pour 2050 !) »

- Climat : des objectifs ambitieux... pour après 2030 et sans mesure d'envergure.

Sur la réduction des émissions envisagée, si les ambitions du PCAET sont jugées comme ambitieuses pour la réduction des émissions de GES, la temporalité et le phasage des actions pour aboutir à une neutralité carbone à l'horizon 2040 semblent trop peu ambitieux, retardant juste les actions possibles de réaliser éminemment et reportant la responsabilité sur les futurs systèmes. De plus, une place trop importante est encore accordée à la mobilité en voiture, là où les stratégies de massification de l'offre en transports en commun sont très faibles.

Une séquestration carbone surestimée : La séquestration carbone semble surestimée par l'intégration d'une bande côtière de plus de 40 000 ha, n'appartenant pas au territoire de la communauté d'agglomération de la Rochelle, mais plutôt au domaine public maritime de l'état.

Air : des mesures très limitées déjà inefficaces : La stratégie préconisée par la CDA vis-à-vis de la pollution de l'air est tournée vers la protection plutôt que vers la réduction, alors que de nombreuses personnes souffrent aujourd'hui de maladies liées à la qualité de l'air. Différentes sources d'émissions sont identifiées telles que l'agriculture, les sites SEVESO, les unités de valorisation de déchets et le port de commerce de La Rochelle. Il est donc essentiel d'agir à la source pour réduire les émissions de GES plutôt que d'œuvrer à protéger les habitants des pollutions qui persèverent.

- Energie : objectifs de réduction nécessaire, mais intenables, objectifs de développement des ENR sous-évalués et plan mal structure

Sur l'objectif de réduction, la stratégie énergétique du territoire repose sur 2 piliers : réduire la consommation et développer la production locale d'énergies renouvelables.

Les objectifs présentés dans le PCAET sont inatteignables et basés sur des chiffres dépassés. Les mesures présentées sont donc trop faibles pour espérer rattraper le retard de la CDA et atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030.

Sur l'objectif de développement des EnR : L'estimation du gisement de production d'énergies renouvelables apparaît surestimée pour l'éolien, incomplète pour le solaire et même lacunaire pour la géothermie ou la biomasse. Consommation comme production, le PCAET arrêté ne propose aucun mix énergétique ni pour 2030 ni pour 2050. De plus, il ne présente ni n'introduit l'élaboration d'aucune zone d'accélération pour le développement des énergies renouvelables alors que celles-ci sont devenues une pièce obligatoire des PCAET.

Contribution de l'association Nature Environnement 17

- Echéances :

La décision de la CDA d'allonger le calendrier réglementaire et de l'échelonner, passant d'une perspective de 6 ans à 27 ans est salué. Or la présentation du document ne correspond pas à un échelonnage des actions et des objectifs d'application du Plan étant donné qu'elle ne permet pas de déceler la temporalité des actions et leur organisation dans le temps à une échelle précise. Il aurait été opportun d'avoir un chapitre explicitant les freins et limitations de l'action de la CDA à son intervention, mais aussi les moyens mobilisables.

- Budget :

Le budget semble être erroné avec des failles quant à la clarté de la nature de certaines dépenses ou l'absence de certaines autres. Ces manquements vis-à-vis de la précision du budget donnent l'impression que la réflexion n'a pas été menée à bout et qu'il reste des zones d'ombre quant aux dépenses liées à l'application des mesures du Plan Climat, Air, Energie territorial. Certaines dépenses sont affectées à l'application du PCAET sans que cela soit justifié. Nature environnement 17 relève que certaines dépenses de fonctionnement ou de maintenance sont affectées au PCAET. Le sujet mérite d'être éclairé pour une meilleure lisibilité.

- Gouvernance :

Le collectif considère que la participation civile, passée et avenir, n'est pas suffisante au regard de l'importance de cette stratégie. L'octroi d'un siège à la société civile au sein du comité du PCAET est jugé trop faible vis-à-vis de l'enjeu que constitue le plan.

- Chiffres et indicateurs :

De manière générale, il y a un manque de justificatifs et d'explicitations des scénarios choisis ; on fait le plus souvent référence à LRTZC. Il y a des incohérences possibles sur certains chiffres qu'il faudrait corriger. Le fait que les années de référence dans les sources varient, rendra difficile la lisibilité présente de l'effort, et le bilan sur le PCAET, sera confus. L'absence d'actualisation (chiffres datant de 7 ans) ne permet pas de savoir si les hypothèses ont un sens. Ces « points de détail » posent la question des outils de contrôle et la capacité à réagir aux possibles divergences par rapport à l'objectif. Or le document sur le PCAET ne propose aucune rubrique sur la question des outils de contrôle et d'évaluation. Un chapitre « méthodologie de contrôle », regroupant la liste des indicateurs et agrégats de contrôle aurait sans doute été utile pour l'avenir.

- Tourisme :

La part du tourisme dans les consommations et les émissions de la CDA de La Rochelle sont très importants, démontrés par la variation démographique que le tourisme engendre sur le territoire. Or, cette activité semble être peu responsabilisée dans le PCAET et dans le rôle qu'elle peut jouer sur le bilan écologique de la communauté

d'agglomération. Nature Environnement 17 reproche donc au PCAET de minimiser l'impact du secteur sur le climat et ainsi d'y apporter une réponse insuffisante.

- Agriculture :

Le PCAET semble montrer que la communauté d'agglomération de La Rochelle va à l'encontre de la tendance nationale en termes d'agriculture, au regard du décalage entre la part que joue l'agriculture dans le bilan carbone de la CDA par rapport à celui qu'elle joue au niveau national. La répartition des émissions carbone de l'agriculture dans d'autres catégories est à l'origine de ce décalage et mérite d'être revue. De plus, si le PCAET vise une protection des terres agricoles, le PLUi modifié en 2023 va déjà à l'encontre de cette mesure et dessert le devoir d'exemplarité de la CDA.

- Pesticides, biodiversité :

La réflexion autour des pesticides et des produits phytosanitaires est saluée, mais jugée insuffisante ou peu impactante. Nature Environnement 17 juge que les actions qui permettent d'atteindre cet objectif ne sont pas suffisantes (financement et soutiens financier) et des actions plus concrètes doivent être définies

- Energies :

Un chapitre de mise à jour des chiffres liés à l'énergie est préconisé. En effet, Nature Environnement 17 considère que certains chiffres sont obsolètes, des données plus récentes étant existantes. La perspective d'évolution des besoins en énergie doit être bien dimensionnée au regard de ces nouveaux chiffres afin de ne pas fausser la perspective du PCAET et ainsi obliger la CDA à s'adapter dans le précipitation à un potentiel déficit constaté plus tard dans l'application du Plan Climat AIR Energie Territorial.

Des doutes sont émis sur le fait que le risque lié aux couloirs de migration soit réellement pris en compte dans les implantations des centrales éoliennes.

Les chiffres datent de 2018 : ce n'est pas très significatif, compte tenu de l'évolution du nombre d'installations : il faut actualiser le PCAET. A noter que plusieurs gisements de photovoltaïque sont quasiment ignorés par la CDA : le photovoltaïque en mer, le photovoltaïque en ombrière au-dessus des axes routiers, le recours à l'agro-photovoltaïsme est également très limité.

Il ne serait pas inintéressant d'édifier une « ceinture de biodiversité » en limite d'urbanisation reposant sur l'agro-photovoltaïsme et l'éco pâturage, ce qui permettrait d'améliorer le bilan énergétique de la CDA, de favoriser la biodiversité, limiterait les impacts agricoles sur les populations urbaines et confinerait l'artificialisation des sols (les installations photovoltaïques sont considérées comme une artificialisation, mais elles sont démontables et n'empêchent pas une activité liée au vivant).

Un risque de concurrence entre la méthanisation et l'agriculture risque de devenir problématique si cette technique de production est encouragée. L'usage du sol au profit de la méthanisation est donc à faire avec précaution.

La stratégie vis-à-vis de la géothermie mérite d'être précisée, étant actuellement confuse dans le PCAET.

- Transports – Mobilités

La consommation des véhicules électriques n'apparaît pas dans le graphique. L'évaluation à t0 de la situation, malgré une importante évolution du secteur (véhicules électriques, trottinettes électriques, etc.) va bonifier artificiellement le bilan futur du PCAET. Il est très probable qu'en fait cette consommation est valorisée dans le résidentiel (là où on recharge les véhicules). On a donc un transfert d'une consommation de mobilités vers une consommation du résidentiel au niveau des métriques. Auquel cas,

on doit s'attendre à une croissance du poste résidentiel alors que le PCAET table sur une réduction. L'actualisation des consommations est souhaitable pour identifier ce qui se passe actuellement et le quantifier.

La question de la nécessité à conserver l'aéroport, très déficitaire au regard du PCAET est posée. Sur le maritime, il y a très peu de choses dans le PCAET.

5. SYNTHÈSE ET ANALYSE DES AVIS REDIGES

L'analyse de ces contributions permet de les répartir en 5 catégories :

- Environ 35% qui correspondent à des actions déjà réalisées, engagées ou programmées ;
- Environ 20% qui pourraient être intégrées à la version finale du PCAET ;
- 5% de simples remarques ne nécessitant pas de réponse particulière ;
- Près de 25% qui relèvent de choix politiques ou de grandes questions de société qui dépassent le cadre du PCAET ;
- Environ 15% concernées par une impossibilité technique ou qui ne correspondent pas à la stratégie de la CdA.

Les tableaux ci-dessous ont pour objectif de synthétiser et de rassembler l'ensemble des contributions en différentes thématiques en indiquant les analyses dont elles ont fait l'objet.

Déjà prévu
Non retenu
A retenir
A arbitrer
Pour information

Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour massifier la rénovation énergétique performante des logements	
Revoir à la hausse le budget de la PRRE	Prévu / Arbitrage budgétaire à venir
Accompagner tous les projets de rénovation mais réserver les aides aux rénovations globales	Prévu / L'Aide bas carbone cible les rénovations globales
Mener une politique du "aller vers" les passoires thermiques	Prévu / Correspond aux nouvelles orientations nationales
Inciter à la rénovation énergétique à travers des services de diagnostics thermiques	Fait via la PRRE
Lutter contre l'artificialisation des sols	
Arrêter la consommation de terres agricoles pour les rendre constructibles	Engagé dans le cadre du ZAN (SRADDET -> SCoT -> PLUi)
Réduire voire stopper l'artificialisation des zones humides	Fait (zones humides inventoriées et exclues de tout aménagement)
Le PLUi modifié en 2023 va à l'encontre de la volonté de préserver les terres agricoles affichée dans le PCAET	La CdA est engagée vers le ZAN mais l'arrêt de l'artificialisation va se faire par paliers

Engager une politique de réduction des consommations d'eau(x) du territoire	
Recycler les eaux de pluie pour l'arrosage des espaces publics et de nature	Engagé / Plan de sobriété hydrique élaboré suite à l'été 2022 porte sur l'ensemble des eaux réutilisables (pluviales, sortie STEP, rabattage nappes...)
Réduire l'utilisation "de loisir" de l'eau (piscines...)	Réflexions en cours sur une tarification dissuasive pour les eaux de loisirs
Considérer les orientations budgétaires au regard de leurs incidences climatiques et environnementales	
Construire une PPI en lien avec les chantiers de transition environnementale à engager d'ici 2030	Travail préparatoire à réaliser dans le cadre de Cit'ergie
Interrogations sur le soutien à l'aéroport	Question qui dépasse le PCAET
Déplacement de subventions depuis le secteur de l'aviation vers d'autres secteurs	
Accélérer le développement des ENR sur le territoire	
Le décalage entre le temps des projets et celui des documents cadres est un frein au développement des ENR	/
Parmi les gisements de déchets méthanisables, celui de biodéchets semble sous-évalué	Méthodologie d'évaluation confirmée + choix de composter les biodéchets
Pour multiplier les projets ENR citoyens, s'appuyer sur les initiatives locales (Les Lucioles...) et les subventionner massivement	Les projets citoyens se doivent d'avoir un modèle économique viable au même titre que les autres
Planifier géographiquement et dans le temps le déploiement des ENR sur la CdA	En cours (ZA ENR, mix ENR 2030 du PCAET puis mise à jour du SDE)
Proposer des alternatives crédibles à la voiture individuelle pour tous, y compris en dehors de la zone urbaine centrale	
Mettre en place des pistes cyclables sécurisées sur des axes stratégiques comme les routes départementales afin d'encourager et sécuriser l'usage du vélo	En cours
Mettre en place la gratuité des transports publics	Non / Déjà arbitré, choix de privilégier une tarification sociale
Mieux développer le réseau de transports en commun sur l'ensemble du territoire et sortir d'un modèle centré sur la Rochelle (pistes cyclables intercommunales, vélo-parcs, etc.)	En cours / En cohérence avec la politique CdA actuelle
Créer un choc de l'offre de transports en commun pour permettre un réel et rapide report modal	
Développer les aides à l'achat de vélos électriques	Non / Arrêt programmé
Instaurer une ZFE sur tout le centre-ville ou le rendre totalement piéton ou cyclable	Etudes en cours pour objectiver la pertinence d'une ZFE
Séquestration et compensation carbone	
Surestimation de la séquestration de carbone bleu par aliénation d'une partie du domaine public maritime	Choix assumé de comptabiliser les espaces intertidaux dans le bilan du territoire
Réorienter géographiquement les actions de compensation engagées par la Coopérative Carbone sur le territoire	La Coopérative Carbone est un acteur privé mais fonds de compensation instauré dès 2024 pour de la compensation locale

Repenser l'approche du territoire vis-à-vis de sa production alimentaire et viser une sortie des pesticides	
Moyens jugés insuffisants et inadaptés, avec notamment des sujets délaissés comme la question de l'alimentation	Des solutions de financement sont à l'étude (PIA, fonds européens...)
Encourager une pêche artisanale	Prévu dans PAT, à mieux faire ressortir dans le PCAET
Mettre fin à l'export de la production alimentaire locale, notamment de céréales	Débat qui dépasse le PCAET
Arriver à un objectif 0 pesticides	Déjà arbitré dans PAT, à intégrer dans le PCAET
Soutenir et accompagner la transition agroécologique avec des objectifs ambitieux de conversion au bio	Enjeu du PAT à mieux faire ressortir dans le PCAET
Accentuer l'effort de surveillance de la qualité de l'air pour limiter au maximum les risques sanitaires	
Généraliser la pose de capteurs de qualité de l'air dans les zones à risques (jardins collectifs, écoles...)	Non / Généralisation des capteurs jugée non nécessaire par ATMO NA
Réaliser des études épidémiologiques élargies sur la CdA	Réalisé depuis mars 2022 mais prévoir actualisation régulière
Les actions visant à la réduction des pesticides et produits phytosanitaires sont insuffisantes et doivent être plus concrètes	Des moyens sont mis en œuvre pour élaborer un plan d'action opérationnel
Instituer des campagnes d'information et de prévention pendant les périodes d'épandage des pesticides en ciblant les personnes les plus vulnérables	Outil en cours de développement par la CA17
Préparer le territoire aux conséquences du changement climatique (canicules, submersions...)	
Expérimenter des couleurs de chaussée avec un albédo élevé (blanc) pour réduire leur accumulation de chaleur	A tester (déjà encouragé par le PLUi pour les toitures)
Tester des aménagements d'espaces publics temporaires et modulables contre les îlots de chaleur	<ul style="list-style-type: none"> Initiatives qui relèvent des communes pour les espaces existants OAP "Construire aujourd'hui" donne des pistes pour les nouveaux aménagements
Entamer une démarche de déplacement du bâti (face à la montée du niveau de la mer)	Question actuellement abordée à l'échelle du SCoT Des secteurs déjà rendus non constructibles dans le PLUi en prévision des risques de submersion
Prendre en compte la finitude des ressources du territoire dans la poursuite de son développement	
Prendre en compte l'impact du développement économique sur la consommation des ressources du territoire	/
Secteur du tourisme peu responsabilisé dans le PCAET par rapport à ses impacts	Le tourisme durable fera l'objet d'une nouvelle fiche-action PCAET
Moyens jugés insuffisants et inadaptés, avec notamment des sujets délaissés comme les conséquences de l'attractivité touristique du territoire	
Interdire ou inciter à la limitation des locations saisonnières afin de freiner le besoin à construire de nouveaux logements afin de répondre au besoin des nouvelles populations	Action engagée
Freiner l'accueil de la population	Question qui dépasse le PCAET
Préserver la biodiversité du territoire	
Créer des forêts urbaines et péri-urbaines	Renaturation de certains espaces en cours, des forêts urbaines pourraient voir le jour dans ce cadre
Interdire l'abattage d'arbres sur les chantiers	Interdiction impossible mais des démarches déjà engagées (PACTE, barème de l'arbre, inventaire PLUi...)
Edifier une « ceinture de biodiversité » en limite d'urbanisation mêlant agrivoltaïsme et éco-pâturage	Expérimentations sur Nieul (Champ-Pinson), L'Houmeau et Bourgneuf mais absence d'outils réellement adaptés
Végétaliser certains quartiers de La Rochelle (le port, la gare, le Gabut...), les cours d'école, les places publiques, les toits...	Engagé via le PLUi (coef. biotope et pleine-terre) + accompagnement de certaines communes pour leurs cours d'école A renforcer dans le PSMV et dans la révision du PLUi (stratégie de renaturation à définir)
Demande d'une application renforcée de l'Évitement dans la démarche ERC pour tout projet d'aménagement	La CdA fait partie des collectivités exemplaires sur ce point
Réaliser la compensation (ERC) au plus près du site impacté	
Insister sur la sobriété dans la définition des politiques publiques	
Ancrer la sobriété énergétique dans les politiques publiques locales	Le volet sobriété sera renforcé dans les fiches-actions

Impliquer davantage les acteurs locaux et les territoires voisins dans la définition et la gouvernance de la politique énergétique de la CdA	
Absence de consultation préalable sur le PV et l'agrivoltaïsme, sans étude d'opportunité ni évaluation de l'acceptabilité de ces solutions	Concertation à venir pour mettre à jour le SDE (mix ENR 2040/2050) L'acceptation des projets est une des conditions posées par la motion ENR
Organiser une convention locale pour l'élaboration du mix ENR 2030 et la localisation des zones de déploiement, ou solliciter le CODEV sur ce point	Trop tard pour 2030 mais concertation prévue sur le SDE 2040/2050 + Concertation en cours sur les ZA ENR
Organiser dès maintenant un cadre de travail pour préparer le prochain PCAET	A débattre, voir ci-dessous
Intégrer les élus communaux dans le pilotage du PCAET	A débattre
Intégrer 2 membres du CODEV au pilotage du PCAET pour représenter les citoyens	Pas de volonté exprimée par le CODEV
Associer les associations engagées dans la lutte contre le changement climatique au pilotage du PCAET	A débattre
Insuffisance de la participation civile passée et à venir dans le pilotage du PCAET	Participation civile non prévue dans le pilotage du PCAET mais dans la mise en place de certaines actions
Mieux intégrer les communes alentours pour une meilleure représentativité	Echanges menés dans le cadre du SCoT
Nécessité que les réflexions / PCAET soit menées à une échelle + large que la CdA	
Des enjeux qui mériteraient une réponse à l'échelle de l'Aunis	

6. CONCLUSIONS

Le travail d'actualisation du PCAET et d'intégration des éléments issus de la mise à disposition du public se poursuit en vue d'une présentation du document pour approbation au Conseil Communautaire au printemps 2024.

La version finale tiendra compte des principales évolutions travaillées et validées par le comité de suivi du PCAET portant sur :

- L'actualisation du diagnostic du territoire : les données consolidées de production et de consommation d'énergie de l'année 2020 seront ajoutées à la section « Bilan énergétique du territoire ». Les résultats des campagnes de mesures des pesticides dans l'air menées en 2021 et 2022 viendront quant à eux compléter le « Bilan de la qualité de l'air » du territoire.
- Le maintien des ambitions affichées dans le projet de PCAET (objectifs 2030 : -20% de la consommation d'énergie de l'Agglomération par rapport à 2015, - 30% d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2019, 34 % de taux de couverture en énergie renouvelable et neutralité carbone à horizon 2040), mais une évolution du mix énergétique proposé pour 2030.
- Une mise à jour de la quasi-totalité des fiches-actions pour y intégrer les évolutions intervenues depuis leur rédaction en 2021. Certaines fiches seront revues plus en profondeur pour répondre aux avis exprimés par les Personnes Publiques Associées et le public. Et compte tenu de la consolidation d'un programme d'actions sur le Tourisme Durable et sur le Projet Alimentaire de Territoire, deux nouvelles fiches-actions seront proposées sur ces thématiques.